# REPUBLIQUE FRANCAISE

## COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

# vaulxenvelin

## **EXTRAIT DU REGISTRE** DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DU RHÔNE

1 1 FEV. 2016

Reçu le

Nombre de membres

En Exercice

43

Art. 2121-2

du CGCT

43

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES DIRECTION DES LIBERTES FOUL PRÉSIDENT : Madame Hélène GEOFFROY, Maire. ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire.

Qui ont pris

part à la délibération

37

Séance du 04 février 2016

Compte rendu affiché le 11 février 2016

Date de convocation du Conseil municipal le 29 janvier 2016

# Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Christine BERTIN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Stéphane BERTIN, Eliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Pierre BARNEOUD, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Régis DUVERT, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Dorra HANNACHI, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Objet:

16.02.0487

Avenant de transfert à la SAS EVANCIA de la convention de réservation de places de crèche conclue entre la Ville et la SAS 1,2,3 Soleil

# Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Armand MENZIKIAN à Eliane DA COSTA, Bernard GENIN à Philippe ZITTOUN.

Membres absents excusés : Morad AGGOUN, Virginie COMTE, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Patrick MANDOLINO, Sandra **OLIVER** 

Membres démissionnaires : Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER

#### RAPPORT DE MADAME LA MAIRE

## Mesdames, Messieurs,

Pour faire face au développement urbain et au besoin de garde des jeunes enfants qui en découle, la Ville de Vaulx-en-Velin avait autorisé, par délibération du 27 juin 2012, la signature d'une convention de réservation de 14 places, portées à 24 par avenant du 26 août 2013, au sein de la Crèche « 1,2,3 Soleil », établissement de la SAS 1,2,3 Soleil.

Le 9 novembre 2015, le Président de la SAS EVANCIA, après avis favorable de son comité d'entreprise du 16 octobre 2015, prend acte de la transmission universelle du patrimoine de sa filiale Crèches « 1,2,3 Soleil » au profit de la SAS EVANCIA et décide d'autoriser sa dissolution totale sans liquidation.

Les engagements juridiques et financiers de la SAS 1,2,3 Soleil sont donc transféré à la SAS EVANCIA.

Il convient donc de prendre en compte ces modifications, qui n'entrainent aucune incidence financière.

En conséquence, je vous propose :

➤ D'approuver le projet d'avenant ci-joint qui permet de substituer la SAS EVANCIA à la SAS 1,2,3 Soleil dans l'ensemble des droits et obligations relevant de la convention signée le 4 juillet 2012 et de l'avenant signé le 26 août 2013 par la ville de Vaulx-en-Velin et la SAS Crèche 1,2,3 Soleil pour le fonctionnement de l'établissement d'accueil du jeune enfant anciennement dénommé « 1,2,3 Soleil » et nouvellement nommé « Bulle de Soie », et sis au 4, rue du Rail à Vaulx-en-Velin jusqu'au terme de la convention initiale, soit le 31 décembre 2016 ;

D'autoriser Madame la Maire à signer cet avenant.

## Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

Approuve le projet d'avenant ci-joint qui permet de substituer la SAS EVANCIA à la SAS 1,2,3 Soleil dans l'ensemble des droits et obligations relevant de la convention signée le 4 juillet 2012 et de l'avenant signé le 26 août 2013 par la ville de Vaulx-en-Velin et la SAS Crèche 1,2,3 Soleil pour le fonctionnement de l'établissement d'accueil du jeune enfant anciennement dénommé « 1,2,3 Soleil » et nouvellement nommé « Bulle de Soie », et sis au 4, rue du Rail à Vaulx-en-Velin jusqu'au terme de la convention initiale, soit le 31 décembre 2016;

> Autorise Madame la Maire à signer cet avenant.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY

# Avenant n° 2 au Contrat de Réservation de places par la commune de Vaulx-en-Velin dans la crèche 123 Soleil

### **ENTRE**

La ville de Vaulx-en-Velin, représenté par sa Maire, Madame Hélène Geoffroy agissant en vertu d'une délibération n° 12.06.1375 du 27 juin 2012, ci-après dénommée La Ville.

ET

La SAS EVANCIA - BABILOU, domiciliée 24,rue du Moulin des Bruyères - 92400 Courbevoie - N° Siret : 447 818 600 RCS Nanterre

## Préambule:

La ville de Vaulx-en-velin a autorisé, par délibération du 27 juin 2012, la signature d'une convention pour la réservation de places au sein de l'établissement d'accueil du jeune enfant 123 Soleil, 4 rue du Rail, à Vaulx-en-Velin.

Le 9 novembre 2015, le Président de la SAS EVANCIA - BABILOU, après avis favorable de son comité d'entreprise du 16 octobre 2015, prend acte de la transmission universelle de patrimoine de sa filiale Crèches 123 soleil et décide d'autoriser sa dissolution totale sans liquidation.

Ceci étant exposé ; il est convenu ce qui suit :

le présent avenant a pour objet de prendre en compte la modification décrite ci-dessus, à savoir la dissolution sans liquidation de la SAS Crèches 123 soleil au profit de la SAS EVANCIA - BABILOU entrainant le changement du titulaire de la convention

A cet effet, SAS EVANCIA - BABILOU est substitué à SAS Crèches 123 Soleil dans l'ensemble des droits et obligations relevant de la convention signée le 4 juillet 2012 et de l'avenant signé le 26 août 2013 par la ville de Vaulx-en-Velin et la SAS Crèches 123 Soleil pour le fonctionnement de l'établissement d'accueil du jeune enfant anciennement dénommé « 123 Soleil » et nouvellement nommé « Bulle de soie », sis au 4, rue du Rail à Vaulx-en-Velin.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Le présent avenant a été validé par un rapport au Conseil Municipal lors de la séance du 4 février 2016

Fait à Vaulx-en-Velin, en double exemplaire, le	***************************************
---	---

Pour la SAS EVANCIA, Le Président,

Pour la Ville de Vaulx-en-Velin, La Députée-Maire.

Rodolphe CARLE

Hélène GEOFFROY

